

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DE LA
 SAVOIE

L'an deux mil vingt et un,
 Le vingt neuf mars,

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 13
 Présents : 11
 Votants : 10
 Pouvoirs : 0

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Pour 11
 Contre /
 Abstention /

Etaient présents :

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.
 Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Absents-Excusés :

Messieurs Stéphane BLUM, Bernard PRAIZELIN.

Date de convocation :
 24/03/2021
 Date d'affichage :
 12/04/2021

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021-03-029 : Approbation du compte administratif du budget Eau et Assainissement 20120

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2020 du budget Eau et Assainissement puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2020 et qui s'établissent comme suit :

	CA 2020	CA 2020 après Reports 2019
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	501 028.79 €	501 028.79 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	446 645.74 €	656 756.61 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Déficit puis Excédent	- 54 383.05 €	155 727.82 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	540 992.43 €	540 992.43 € (+ 135 224.81 de RAR2020) = 676 217.24€
RECETTES D'INVESTISSEMENT	278 957.98 €	891 332.57 €
RESULTAT INVESTISSEMENT : Déficit puis Excédent	- 262 034.45 €	215 115.33 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	- 316 417.50 €	370 843.15 €

En intégrant les reports 2019 en recette de fonctionnement (+ 210 110.87 €) et en recettes d'investissement (+ 612 374.59 €) :
- le résultat de fonctionnement 2020 présente un excédent s'élevant à 155 727.82 €
- le résultat d'investissement 2020 en intégrant les 135 224.81 € de RAR 2020 présente un excédent s'élevant à 215 115.33 €,
- d'où un résultat 2020 après reports égal à 370 843.15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget Eau et Assainissement.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,

Guillaume VILLIBORD

